

Cadre réservé au service					
Date de saisie :	Crèche :	N° Famille :			
Initiales :	Halte garderie :	Catégorie :			

DOSSIER DE DETERMINATION DU QUOTIENT FAMILIAL ET DES TARIFICATIONS

Année 2021

Valables pour les prestations suivantes :

Restauration scolaire, Etudes surveillées, Accueils périscolaires matin et soir, Accueils de loisirs mercredis et vacances, mini séjours

Crèches, Haltes garderies : tarification selon les ressources CAF

COMPOSITION DU FOYER

RESPONS	SABLE 1 : <u>II s'ag</u> i	t du parent allocata	aire	RESPO	NSABLE 2	
□ Madame □ Monsieur		☐ Madame ☐ Monsieur				
Nom d'époux(se) :			Nom d'époux(se) :			
Nom de naissance			Nom de naissance			
Prénom :			Prénom :			
Date de naissance :			Date de naissance :			
Lieu de naissance :			Lieu de naissance :			
Téléphone domicile : :			Téléphone domicile : :			
Téléphone portable :			Téléphone portable :			
Adresse mail obligatoire : pour utiliser le portail famille			Adresse mail obligatoire : pour utiliser le portail famille			
		@				.@
Votre adresse :				Votre adresse :		
N°Rue			N°Rue			
Complément (appt, bâtiment)		Complément (appt, bâtiment)				
Code postal		Code postal				
Commune			Commune			
Votre situation professionnelle :		Votre situation professionnelle :				
☐ Salarié(e)) ☐ Autre cas (Retraité, sans activité)			☐ Salarié(e)) ☐ Autre cas (Retraité, sans activité…)			
Profession:			Profession:			
Nom de votre en				Nom de votre employeur :		
Son adresse :				Son adresse :		
				Téléphone travail :		
Votre situation	familiale : Vous ê	tes				
□ Mariés	□ Célibataire	□ Séparé(e))	☐ Divor	cé(e)) 🗆 Union libre 🗅 '	Veuf(ve)	□ Pacsés
Allocataire :	□ CAF	□ MSA	☐ Autres	S: N° allocataire:		
				possibilité de régler vos facture du mois de la date d'émission.	s sur www.ev	reux.fr, bouton
Souhaitez vous recevoir vos factures par mail?				□ Oui	□ Non	
Souhaitez vous recevoir des informations par mail ? (activités p			périscolaires, inscriptions écoles)	□ Oui	□ Non	
Souhaitez vous recevoir des informations par SMS? (activités p			périscolaires, inscriptions écoles)	□ Oui	□ Non	
Si Oui, veuillez indiquer le n° de téléphone mobile :						

Noi	m	Prénom	Date de naissance	Sexe	Préciser le nom - L'établisser - La crèche o garderie Année scolair	nent scolaire* u Halte
Vana babita - ta		infant out live with the control of	 	<u> </u>	10 /11=241	
		enfant est inscrit dans une cl uditifs), merci de le précise		ee: U.L	I.S. (Unite Loc	alisee pour
	,		<i>,</i>			
	(e), divorcé(e) ?	<u>,</u> merci de préciser ci-de	ssous:			
utorité parentale						
] conjointe	□ à la mère	□ au père				
tésidence habituelle	e de(s) l'enfant(s) :					
∃ Chez la mère	☐ Chez le p		rnée (<u>joindre l</u> deux parents)		ndrier annuel de	garde
Renseignements co	oncernant le 2ème	responsable légal :				
Э М	☐ Mme	☐ Mlle				
lom :		Prénom :				
Adresse :						
Code postal :	Ville:					
el fixe :		Tel portable	:			
ièces à fournir						Réservé
						au service
copie du jugement d ansmise l'année pa		décision du juge aux Affaires	s Familiales si	celle-c	i n'a pas été	
alendrier annuel de	garde alternée sig	né par les deux parents				
		Mutuelle Sociale Agricole mettent à net de consulter directement les e				
ormément à la loi « infor		6 janvier 1978 modifiée en 2004, v ous appartient de nous fournir les i				
DBSERVATIONS	:					
Evreux, le				(signa	ature du père	ou de la mè

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES* A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- * Tout autre document pourra vous être demandé, en fonction de situations particulières identifiées
- * Les familles qui ne prétendent pas à une catégorie préférentielle ne sont pas tenues de présenter des justificatifs de ressources

Pour la tarification des accueils de loisirs, restaurants scolaires, études surveillées, accueils périscolaires, haltes-garderies, crèches*

* Uniquement si la commission d'attribution vous a alloué une place dans une crèche

FAMILLES EBROÏCIENNES (activités périscolaires) et FAMILLES TERRITOIRE EPN (crèches et haltes garderies)	Vous devez fournir :	Réservé au service
L'attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (original) ou autre caisse d'allocations	\checkmark	
Copie <u>intégrale recto verso</u> de l'avis d'imposition/non imposition 2020 sur le revenu 2019 Pour les personnes vivant maritalement (union libre, pacs) fournir l'avis d'imposition de chaque personne Les familles qui ne prétendent pas à une catégorie préferentielle ne sont pas tenues de présenter des justificatifs de ressources	V	
Copie de 2 justificatifs différents et récents d'adresse	\checkmark	
Je ne souhaite pas transmettre mes justificatifs de ressources, <u>les prestations seront</u> tarifées au maximum, je joins 2 justificatifs de domicile et l'attestation de la CAF		
SELON VOTRE SITUATION :	Vous devez fournir :	Réservé au service
SELON VOTRE SITUATION : Pour les salariés à temps partiel : les 3 derniers bulletins de salaire	devez	
	devez	
Pour les salariés à temps partiel : les 3 derniers bulletins de salaire	devez fournir :	
Pour les salariés à temps partiel : les 3 derniers bulletins de salaire Pour les allocataires Pôle Emploi : Montant journalier des indemnités	devez fournir:	service
Pour les salariés à temps partiel : les 3 derniers bulletins de salaire Pour les allocataires Pôle Emploi : Montant journalier des indemnités Prise en charge par un organisme de tutelle : Copie du justificatif	devez fournir:	service

Ce dossier est <u>obligatoire</u> pour l'accueil de vos enfants aux activités <u>Dossier à retourner impérativement avant le vendredi 4 décembre 2020</u> Pour tout dossier incomplet ou non rendu, les tarifs maximum seront appliqués

Aucune rétroactivité ne sera appliquée sur les prestations qui ont été déjà facturées La Ville d'Evreux se réserve le droit de modifier la catégorie après vérification des pièces justificatives.

Dossier à retourner à l'Accueil Petite Cité ou dans les Mairies Annexes :

Accueil Petite Cité

16 rue de la petite cité-27000 EVREUX 02 32 31 98 02 – petitecite@evreux.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h00

Mairie Annexe de la Madeleine Place Kennedy 02 32 31 52 26 Mairie Annexe de Nétreville Centre commercial des peupliers 02 32 31 91 60 Mairie Annexe de Navarre 5 place Bertrand du Pouget 02 32 31 52 11 Mairie Annexe de St Michel 15 Rue d'Artois 02 32 31 88 70

Horaires d'ouverture des Mairies annexes : Lundi : 14h à 17h Mardi au vendredi : 9h-12h30 et 14h-17h00 Samedi : 9h30 à 12h

Ouverture à 10h00 le 1er jeudi de chaque mois

RESTAURATION SCOLAIRE / ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES

La pré-inscription aux accueils de loisirs et à la restauration scolaire est OBLIGATOIRE, elle permet à votre enfant de bénéficier de ces prestations et d'être accueilli dans les meilleures conditions.

1 Votre dossier administratif doit être à jour :

- **Dossier de détermination du quotient familial et de la tarification** complété, muni des copies des pièces justificatives
- Fiche de liaison de l'enfant complétée

Ces documents doivent être transmis à l'accueil de la petite cité ou en mairie annexe

2 <u>Vous devez ensuite préinscrire votre enfant :</u>

Pour les accueils de loisirs mercredis et vacances

Les inscriptions s'effectuent directement sur l'accueil de loisirs ou en ligne sur le portail famille : www.evreux.fr bouton «enfance»

Délai d'inscription: Avant le lundi pour les mercredis, 2 jours ouvrés à l'avance pour les périodes de vacances scolaires

Délai d'annulation: 2 jours ouvrés à l'avance sur le portail famille ou par courriel uniquement à enfance@evreux.fr

Toute absence non justifiée impliquera la facturation de la prestation

Pour la restauration scolaire

Les inscriptions à l'année s'effectuent sur la fiche de liaison

Fréquentation régulière : Inscription au moins 1 jour fixe par semaine

Fréquentation irrégulière : Fournir un planning pour chaque période scolaire à la responsable d'office en élementaire ou l'ATSEM de la classe maternelle de votre enfant.

Si un élève doit manger le jour où il est externe, la famille devra en informer la responsable d'office avant 9h00. Le repas sera alors majoré de 1 € si la réservation a lieu le jour même et un « repas dernière minute » sera servi.

Délais d'annulation :

Le lundi pour le repas du jeudi

- Le jeudi pour le repas du lundi

Le mardi pour le repas du vendredi

- Le vendredi pour le repas du mardi

En cas d'absence non prévisible (maladie), la famille en avisera la responsable d'office le jour même. Toutefois le repas du premier jour étant produit, celui-ci sera facturé.

RESERVE AU SERVICE

Initiales	Date	Observations